Document généré le 13 juil. 2025 04:31

Histoire Québec

Le syndicat des allumettières de Hull

Kathleen Durocher

Volume 26, numéro 1-2, 2020

Histoire des femmes : de tous temps pionnières

URI : https://id.erudit.org/iderudit/94339ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Durocher, K. (2020). Le syndicat des allumettières de Hull. *Histoire Québec*, *26*(1-2), 29–31.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2020

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le syndicat des allumettières de Hull

par Kathleen Durocher

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) soulignera le centenaire de sa fondation en 2021. Peu d'organisations québécoises peuvent se targuer d'avoir traversé 100 ans d'histoire. C'est un moment pour souligner l'évolution du travail et des conditions dans lesquelles les travailleurs et travailleuses l'exercent.

Madame Kathleen Durocher, doctorante en histoire de l'Université du Québec à Montréal, nous présente ce qu'on a surnommé l'Union des faiseuses d'allumettes. Les premières travailleuses à expérimenter le syndicalisme catholique féminin au Québec et qui menèrent également la première « grève de femmes » en 1919.

Les allumettières de Hull se taillèrent une place dans l'histoire du Québec grâce à leur expérience syndicale au lendemain de la Première Guerre mondiale. Cette main-d'œuvre, composée d'adolescentes et de jeunes femmes pour la plupart âgées de 15 à 19 ans, célibataires et canadiennes-françaises[1], se distingua en luttant contre l'employeur le plus puissant de Hull, la compagnie E. B. Eddy. Premières à expérimenter le syndicalisme catholique féminin au Québec, elles menèrent également la première « grève de femmes » en 1919. Leur militantisme marqua l'histoire de leur syndicat tout comme leur difficulté à tenir tête à une entreprise à l'antisyndicalisme affiché. Cet antisyndicalisme causa, au bout de 10 ans, la fin du syndicat et de l'allumière.

Fondation de l'AOCFH

À Hull, les tentatives de syndicalisation excluaient les femmes. En 1918, elles trouvèrent finalement une place au sein de l'Association ouvrière de Hull (AOH), créée trois ans plus tôt. Cette organisation catholique, chapeautée par les Oblats de Marie-Immaculée, suivant les enseignements de la doctrine sociale de l'Église, voyait d'un bon œil l'intégration de la main-d'œuvre féminine à ses activités. L'Église promouvait la protection des femmes et des enfants, ces « victimes » du travail industriel[2]. À la demande des ouvrières qui souhaitaient être représentées par un groupe, une branche féminine de l'AOH vit le jour avec l'accord du clergé local. Celui-ci reconnaissait l'importance d'encadrer les travailleuses afin de veiller à leur sécurité matérielle et morale.

L'Association ouvrière catholique féminine de Hull (AOCFH) était dirigée par des femmes, dont sa première présidente, Georgina Cabana[3], elle-même une ancienne allumettière. Malgré la place faite aux femmes, des membres du clergé et des hommes laïques gardaient le contrôle sur leurs activités. Dans les faits, une hiérarchie stricte soumettait l'exécutif de l'AOCFH à la supervision de l'aumônier général du syndicat et de la direction de l'AOH, entièrement composé d'hommes.

Peu de temps après sa constitution, l'AOCFH gagna rapidement en popularité chez les ouvrières. En octobre 1919, un an et quelques mois après sa création, l'organisation féminine se scinda en syndicats de métiers, comptant dorénavant plus de 350 membres[4]. Parmi eux le syndicat des allumettières de la E.B. Eddy, plus couramment appelé l'« union des faiseuses d'allumettes » ou l'« union des demoiselles aux allumettes ».

1919 : une première « grève de femmes »

À peine un mois après sa création, le syndicat des allumettières fut plongé dans un premier conflit avec la E.B. Eddy. De nombreuses travailleuses rejetèrent le nouvel horaire imposé par la compagnie qui les obligeait à travailler bien plus tard le soir[5]. L'employeur refusa de négocier avec les représentants du syndicat, niant même la légitimité de ce dernier, et décida de déclencher un lock-out le 13 décembre 1919. Les ouvrières firent alors pression pendant trois jours et obtinrent gain de cause. Pour la première fois, un syndicat faisait fléchir la E.B. Eddy. Les travailleuses signèrent une entente leur promettant de meilleurs salaires et la reconnaissance de leur organisation.

Cette première « grève de femmes » ne fut que partiellement remportée par la main-d'œuvre féminine. Dans les faits, ce sont des hommes de l'AOH, accompagnés de l'aumônier général, qui négocièrent[6]. Les ouvrières, quant à elles, agissaient peu, donnant simplement leur approbation aux démarches. Malgré tout, la victoire des allumettières annonça une réussite inédite des syndicats catholiques féminins au Québec et offrit un avant-goût de la mobilisation possible des jeunes ouvrières.

Allumettières de la compagnie E.B. EDDY (vers 1920). Musée des sciences et de la technologie du Canada (PHO-423 A) E.B. Eddy Collection.

1920-1923 : reconnaissance et vitalité syndicale
La victoire de décembre 1919 permit aux allumettières et à leur organisation de gagner le respect de leurs confrères masculins et de certains groupes influents de la société canadienne-française. Par exemple, Marie Gérin-Lajoie affirma lors de la Semaine sociale du Canada (1921) que l'AOCFH, sous la direction de Georgina Cabana, avait concrètement fait avancer la cause des travailleuses de Hull[7]. Les salaires devinrent meilleurs, leurs conditions de travail s'améliorèrent et de nombreuses activités éducatives et de loisir furent organisées. La Société nationale Saint-Jean-Baptiste applaudit l'association féminine pour les mêmes gains dans *La Bonne parole*[8].

Les allumettières, comme d'autres ouvrières de la ville, contribuèrent fortement à la vie associative de l'AOCFH et de l'AOH. Elles se rendaient en grand nombre aux rencontres, mettaient sur pied et participaient à de multiples activités et lançaient plusieurs campagnes de financement pour soutenir leur organisation. Ces ouvrières se démarquaient au moment de la fête du Travail alors qu'elles préparaient leur char allégorique, prenaient part au défilé et vendaient plusieurs enseignes de l'AOH. Certains notèrent que la contribution féminine aux activités du syndicat catholique dépassait considérablement celle des hommes qui s'y impliquaient peu[9].

En 1921 à Hull, lors de la rencontre annuelle des syndicats catholiques, appelée assises ouvrières, la CTCC est fondée. Une quinzaine de femmes y représentèrent les syndicats féminins locaux. Plusieurs travailleuses de l'allumette y assistèrent, dont les deux contremaîtresses Régina Charron et Emma Gaudreau[10]. Par cette participation, les ouvrières tenaient visiblement à prendre leur place en tant que syndiquées, souhaitant être reconnues au même titre que les hommes.

1924 : une lutte de longue haleine
Un peu moins de cinq ans après leur première victoire syndicale, les allumettières se trouvèrent à nouveau confrontées aux patrons intransigeants de la E.B. Eddy. À l'été 1924, la compagnie annonça une compression de 40 % des salaires[11]. L'aumônier général, le R. P. Joseph Bonhomme, ainsi que des représentants de l'AOH, de l'AOCFH et des allumettières négocièrent dès septembre pour annuler cette décision. Le 1er octobre, la direction rompit les pourparlers et déclencha un second lock-out. Elle nia alors l'autorité du syndicat catholique et brisa l'entente qu'elle avait signée en 1919. Plus encore, la E.B. Eddy s'en prit aux contremaîtresses, ces employées jugées trop activistes et influentes. Puisque les contremaîtresses occupaient le centre des revendications et qu'elles étaient les gardiennes de la morale, ces femmes qui formaient la direction de l'organisation ouvrière étaient également considérées par plusieurs comme les « gardiennes de la morale » dans la manufacture[12]. Dès lors, ce sera la moralité même qui sera mise au premier plan pour défendre les revendications des travailleuses.

Les ouvrières, qui commencèrent leur lutte en octobre, reçurent de multiples déclarations d'appui. Le journal *Le Droit* publia de nombreux articles qui se portaient à la défense des syndiquées et soutenaient leur combat. Les marchands de la cité les appuyèrent et les aidèrent financièrement alors que le reste de la population canadienne-française les soutenait contre ce puissant industriel et sa direction anglo-protestante. Les allumettières reçurent aussi des encouragements et des dons de la part des syndicats catholiques locaux et d'ailleurs au Québec[13].

La lutte perdura. À la fin du mois de novembre, la compagnie et le syndicat signèrent une entente, notamment grâce au travail de l'aumônier général et

Congrès de fondation de la CTCC à Hull (1921). Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

de la porte-parole des ouvrières, Donalda Charron. Les emplois des contremaîtresses étaient sauvés et l'organisation syndicale reconnue. Or, la E.B. Eddy a trahi sa propre parole et la lutte a repris avec difficulté. Le conflit se termina dans la défaite pour les allumettières. Les employées ont vu leur salaire réduit, plusieurs contremaîtresses ont été mises à pied et le syndicat perdit grandement de son influence.

1925-1928 : déclin et disparition du syndicat

Dès les premiers mois de 1925, le déclin rapide du syndicat féminin s'accentua, entraînant dans sa chute les autres branches féminines et masculines de l'AOH. L'organisation des allumettières perdit la vaste majorité de ses membres à un point où il ne resta que l'exécutif[14]. Les critiques à l'égard de la grève de 1924 et du syndicat se firent entendre. Même le R. P. Joseph Bonhomme affirma que le conflit de 1924 se trouvait à la source du déclin des différentes sections de l'AOH[15].

La situation s'aggrava pour l'organisation des allumettières en 1928, lorsque la manufacture d'allumettes déménagea ses activités à Pembroke (Ontario) et Berthierville (Québec), deux villes où l'activité syndicale ne représenterait pas une menace[16]. Les travailleuses perdirent leur emploi et l'« union des faiseuses d'allumettes » disparut. Bien qu'une nouvelle allumière ouvre ses portes quelques mois plus tard, l'organisation ne renaîtra pas. Des voix s'élevèrent à nouveau contre le syndicat des allumettières à qui l'on attribuera cette perte plutôt qu'à l'entreprise et à l'antisyndicalisme dont elle fit preuve au fil des décennies.

Conclusion

Malgré les défaites et la brève existence du syndicat des allumettières de Hull, celui-ci ainsi que les travailleuses qu'il représentait méritent leur place dans l'histoire. Offrant une première expérience syndicale à ces jeunes femmes, normalement exclues du mouvement ouvrier, le syndicat des allumettières illustra la volonté de ses membres de voir leur situation s'améliorer et leur désir de participer à la vie associative. En dépit des revers, les syndiquées démontrèrent grâce à leurs réussites initiales le bien-fondé du syndicalisme féminin de la CTCC et le potentiel de sa force mobilisatrice.

Ces femmes tinrent tête à l'employeur le plus puissant de Hull lors de leurs luttes difficiles. Certaines, comme Georgina Cabana et Donalda Charron, se firent entendre, malgré les limites imposées par l'idéologie imprégnant l'organisation et l'air du temps. Ultimement, l'« union des faiseuses d'allumettes » ouvra la porte aux autres syndicats féminins lui succédant.

NOTES

1 Cette affirmation se fonde sur une étude statistique faite à partir des listes nominatives des recensements canadiens. Kathleen Durocher, « Qui sont les allumettières ?». Kathleen Durocher, *Pour sortir les allumettières de l'ombre : conditions de travail et de vie des allumettières à la E.B. Eddy de 1854 à 1928*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 2019, p. 28 à 52.

2 « Organisations ouvrières », Codex Historicus, mars 1919, p. 138. Archives Deschâtelets, Codex Historicus (JC 4001 .C21C). « Les syndicats féminins à Hull », *Le Droit*, 29 août 1924, p. 22.

3 Celle-ci occupe ce poste jusqu'à la fin des années 1920.

4 « Chez les jeunes filles », *Le Droit*, mardi 7 octobre 1919, p. 4

5 Codex Historicus, janvier 1920, p. 148. Archives Deschâtelets, Codex historicus (JC 4001 .C21C). « Lock-out chez Eddy », *Le Droit*, 13 décembre 1919, p. 4.

6 *Codex Historicus*, janvier 1920, p. 148. « Le travail est repris », *Le Droit*, 16 décembre 1919, p. 4.

7 Marie Gérin-Lajoie, « Le syndicalisme féminin », *La Semaine sociale du Canada*, Montréal, L'Action paroissiale, 1921, p. 299.

8 « Chronique des œuvres », *La Bonne Parole*, juillet 1919, p. 3.

9 « Des fêtes inoubliables à Hull », *Le Droit*, mardi 2 septembre 1919, p. 4. « Les chars », *Le Droit*, mercredi 4 septembre 1919, p. 3.

10 « Les unions nationales et catholiques à Hull », Le Devoir, 27 septembre 1921, p. 1. « Aux assises ouvrières de Hull », *La Presse*, 27 septembre, p. 12.

11 « La grève chez Eddy 22 sept. au 20 nov », *Codex*, p. 254. Archives Deschâtelets, Codex historicus (JC 4001 .C21C).

12 « Négociations rompues entre la Cie Eddy et le syndicat », *Le Droit*, 1er octobre 1924, p. 4. « Pourquoi des contremaîtresses aux usines », *Le Droit*, 7 octobre 1924, p. 4. Henri Lessard, «La cause des contre-grévistes », Le Droit, 11 octobre 1924, p. 4

13 D'après les différentes mentions de soutien faites dans le journal *Le Droit*, les ouvrières auraient reçu au total 391,50 $, notamment de la part de syndicats de Montréal, Québec, Trois-Rivières et de la Rive-Sud.

14 R.P. Joseph Bonhomme, Rapport des syndicats nationaux catholiques de Hull et d'Ottawa pour l'année 1924-1925, adressé à l'aumônier général. Archives Deschâtelets, Fonds de la paroisse Notre-Dame (JC 4026 .C21M).

15 R.P. Joseph Bonhomme, *Notes historiques des syndicats catholiques et nationaux de Hull*, 1929, p. 2, Fonds de la paroisse Notre-Dame de Grâce de Hull (JC 4026 .C21M). R.P. Joseph Bonhomme, *Rapport des syndicats nationaux catholiques de Hull et d'Ottawa pour l'année 1924-1925*, Archives Deschâtelets, Fonds de la paroisse Notre-Dame de Grâce de Hull (JC 4026 .C21M).

16 Lorsque nous observons les rapports annuels de l'activité syndicale au pays, nous remarquons qu'aucun syndicat n'avait existé jusque-là à Berthierville et que seules trois organisations, de très petite taille, se sont établies à Pembroke au cours des années 1910 et 1920. Ministère du Travail, *Annual report of the labour organizations in Canada*, pour les années 1913 à 1928.